

---

M.E.S., Numéro 130, Vol.1, septembre – octobre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 29 juillet 2023

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, septembre - octobre 2023*

## **Phénomène enfant en rupture familiale : conséquence du déficit de protection sociale.**

*Comment en finir avec ce désastre en RD Congo ?*

par

**Sylvain Shomba Kinyamba**

*Professeur Ordinaire, Faculté des Sciences Sociales  
Université de Kinshasa, Membre de titulaire de l'ACCOS*

*Nous sommes coupables de nombreuses erreurs et de quantité de fautes, mais notre crime le plus abominable, c'est d'abandonner les enfants, de négliger la source même de la vie. Nombre de choses dont nous avons besoin peuvent attendre, mais pas les enfants. Nous ne pouvons pas leur répondre « demain », car tous les enfants s'appellent « aujourd'hui ».*  
Gabriela Mistral- Citations pour la petite enfance-UNESCO

### **Résumé**

Cette étude tente de répondre à la question *Comment en finir avec le phénomène enfants en rupture familiale en RD Congo ?* La réplique à cette interrogation se focalise autour de l'engagement conséquent, et bien conduit des actions entreprises en leur faveur jusqu'à la résilience des chocs accumulés au cours de leur séjour tumultueux dans la rue. Un retour durable et définitif de ces hors la loi exige des réponses idoines vis-à-vis des causes qui les ont jetés dans cette situation, c'est-à-dire une remise en cause du contexte familial et de la société tout entière. Cet article renferme le schéma de la refondation à suivre pour y arriver.

**Mots-clés :** *Phénomène, enfant, rupture familiale, conséquence, déficit, protection sociale, désastre, RD Congo*

### **Abstract**

This study tries to answer the question *How to put an end to the child phenomenon in family breakdown in DR Congo?* The response focuses on the badly initiated and incomplete nature of the actions undertaken and the little or no interest on the part of the public authorities as well as on the part of the social actors promoted to the task, to achieve the resilience of the shocks accumulated by these wandering children during their tumultuous stay on the streets.

**Keywords :** *Phenomenon, child, family breakdown, consequence, deficit, social protection, disaster, DR Congo*

### **INTRODUCTION**

L'annonce de la réflexion développée dans les lignes qui suivent porte sur le *Phénomène enfant en rupture familiale : conséquence de déficit de protection sociale*, suffit pour que d'aucuns s'empressent à la qualifier de rebattue. Oui, ce thème a été tourné et retourné à satiété, mais il reste loin d'être vidé d'autant plus que son ampleur ne fait que s'accroître, par conséquent, son actualité demeure toujours brûlante. Alors, par quel bout le prenons-nous aujourd'hui ?

La problématique au centre de la présente étude tente de répondre à la question reprise en sous-titre : *Comment en finir avec ce désastre en RD Congo ?* La thèse débattue porte sur le caractère inachevé des actions entreprises et le peu ou pas d'intérêt de la part des pouvoirs publics comme celle des acteurs sociaux promus à la tâche, d'aboutir à la résilience des chocs accumulés par ces enfants errants au cours de leur séjour tumultueux dans la rue.

La démarche méthodologique déployée dans la mobilisation des données y afférentes et à leur saisie se présente comme suit :

- le recueil des renseignements a été réalisé en quatre temps :
  - d'abord, l'exploitation de diverses sources écrites. Dans ce registre, s'alignent, comme va l'attester la bibliographie reprise à la fin de ce travail, des ouvrages, des articles dans des revues spécialisées en la matière et des archives publiques ;
  - en deuxième lieu, la direction de plusieurs thèses de doctorat en anthropologie et en sociologie sur les enfants de la rue ;
  - troisièmement, l'exploitation d'une série de sites web déclinant de nombreux articles et synthèses des ouvrages sur la question ;
  - l'avant dernière évocation se rapporte à l'observation des groupes cibles sur leurs principaux sites de vie à Kinshasa (Rond-point Victoire/ commune de Kalamu ; Zando/ commune de Kinshasa ; Rond-point Ngaba/ commune de Ngaba) lors de nombreuses enquêtes menées par nous-même et/ou en équipe dans le cadre du Centre de recherche *Chaire de Dynamique Sociale* de l'Université de Kinshasa ;
  - enfin, notre participation à des diverses assises (conférences nationales et internationales, colloques, ateliers) qui ont fait des enfants errants, le point à débat. Tout cela donc, nous a permis de réunir des théories et des données empiriques riches et diversifiées traitées dans cet article.
- prenant en compte la divergence des intérêts tant au niveau familial qu'à celui des établissements d'accueil, et même au niveau de la rue, notre objet d'étude s'inscrit dans une configuration dominée par des contradictions, des tensions, des oppositions, des conflits au point que le choix de l'approche dialectique s'est invité, mieux imposé pour la meilleure saisie possible de tous ces méandres.

Pour meubler cette dense réflexion, la structure de cette publication comporte les points ci-après : les significations et la typologie des enfants en rupture familiale ; l'historique du phénomène à Kinshasa ; une idée sur l'ampleur du drame ; la cartographie des pays d'Afrique suivant la mise en œuvre de moyens de lutte contre le phénomène *enfants en rupture familiale* ; la résilience des chocs subis par ces enfants ; les repères d'identification des attributs de résilience d'une réinsertion sociale aboutie. Une brève conclusion en met un terme.

## I. ENFANT EN RUPTURE FAMILIALE : SIGNIFICATIONS ET TYPOLOGIE

### 1.1. Significations

*Enfant en rupture sociale*, figure en bonne place dans le répertoire des termes polysémiques, c'est-à-dire faisant face à une profusion des significations possibles et variables. En conséquence, dans un volume réduit qu'impose la rédaction d'un article, l'idée ne nous vient pas de nous perdre dans les querelles des auteurs en cette matière.

À notre avis, tout le monde s'accorde néanmoins sur la base que cette expression désigne des enfants marginalisés pour qui la rue devient, à des degrés divers, le lieu et le moyen d'existence. De façon un peu plus élaborée, retenons à la suite de J. Palazzolo<sup>1</sup> que *les enfants de la rue sont ceux qui y ont élu domicile et intègrent le fonctionnement d'un groupe de pairs comme suppléance à une famille défaillante*. Nous souscrivons à cette définition même si elle n'intègre pas l'autre versant qui renseigne que certains enfants sont en eux-mêmes la cause

<sup>1</sup> PALAZZOLO, J., BEDWANI et TASSIBA, *Les exclus de la cité; regard psychopathologique sur les enfants des rues*, Paris : Riveneuve, 2008.

de leur propre déportation dans la rue à la suite, notamment de la fréquentation d'une mauvaise compagnie.

L'expression *enfant en rupture familiale* se trouve diversement désignée comme le rapporte si ingénieusement, J. Bukaka Buntangu : *enfants sans toit, enfants en situation difficile, enfants en danger, enfants abandonnés, enfants délaissés, enfants défavorisés*<sup>2</sup>. À cet inventaire, nous associons *enfants rebelles, enfants errants, enfants du dehors, enfants-adultes* (parents d'eux-mêmes), *enfants (de la, dans, de) rue*. De manière plus expressive encore, dans le contexte *kinois*, l'auteure rapporte suivant l'évolution du phénomène dans le temps, entre autres termes : *moineaux* (petits oiseaux en bande qui se nourrissent des restes de repas jetés dans le dépotoir), *phaseurs* (flâneurs), *shègues* (néologisme *kinois*), *bana imbwa* (bande de chiots), *ngembo* (gangster de rue), *bills* (bagarreurs de rue), *ninja* (pris du contexte de combat de karaté de plein air pour évoquer la dangerosité de ces enfants), *ballados* (enfants errants).<sup>3</sup> À Lubumbashi où nous avons vécu pendant environ deux décennies, autrefois, le terme *wayambar* (enfant errant) et de nos jours *balala indje* (enfants qui passent la nuit à la belle étoile) sont à acter.

## 1.2. Typologie

À l'instar des définitions, la classification des enfants en rupture familiale ne va pas de soi. Elle est fonction de la *durée* passée dans la rue, des *activités* qu'ils exercent et du *lieu de vie* où ils évoluent. Sous cet angle, se dégage alors une trilogie courante, à savoir : *enfant de la rue, enfant dans la rue et enfant de rue*.

Suivons l'ordre de l'énumération ci-avant. En effet, par *enfant de la rue*, expression du reste la plus usitée, il faut entendre celui qui est en rupture totale avec sa famille, y vit en permanence, et doit se débrouiller seul pour (sur) vivre<sup>4</sup>. Ensuite, la locution *enfant dans la rue* renvoie à celui qui travaille dans la rue en journée (ou tard le soir) pour subvenir aux besoins familiaux, mais rentre dormir ou se reposer en famille. De nos jours, c'est la catégorie la plus répandue à Kinshasa, par exemple. N'en déplaise à l'Unicef, de millions d'enfants envahissent les rues proposant notamment des petits services de tout genre, exerçant des activités de petit commerce, livrés à la mendicité, etc. Enfin, *enfant de rue* se rapporte au second degré de l'éloignement par rapport à la famille de départ. Il s'agit ici de celui qui est né dans, évolue et grandit dans la rue, c'est-à-dire un descendant des parents enfants de la rue.

Sans vouloir étendre cette typologie à l'infini, il nous revient à l'esprit d'évoquer une quatrième catégorie que nous nommons *enfant pour la rue* qui désigne celui qui se trouve en instance de rejoindre ce lieu comme espace existentiel, c'est-à-dire en route vers la rue, déjà éligible, mais attend simplement la détonation ultime qui puisse le mener à se décider de quitter sans remords le toit parental. Cela arrive lorsque l'infortuné vit la dernière phase d'agacement devenu intenable. Corvée quotidienne illimitée, bouc émissaire de toute déconvenue. Il s'agit ici d'un individu qui est physiquement là, mais moralement déjà dans la rue avant d'y être. Dans un tel état d'esprit, il traverse constamment une succession de déséquilibres.

<sup>2</sup> BUKASA, J., Les enfants du dehors : étude de l'attraction de la rue, des représentations de la famille et de la rue chez les enfants des rues à Kinshasa/RDC, thèse de doctorat en sciences psychologiques et de l'Éducation, Université Catholique de Louvain, 2013, p.33.

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> PIROT, B., *Enfants des rues d'Afrique centrale*. Paris, Karthala, 2004.

Dans ce sillage, ajoutons une cinquième expression : *enfant à la rue* pour clôturer le répertoire des enfants symptomatiques renseignés ci-haut. Il s'agit là, sans forcément référer au lieu de logis, d'un état d'esprit, d'une perte de confiance en soi, de l'atteinte de la crête d'aliénation, bref d'un enfant à la merci de toute opinion, exposé à toutes les tempêtes. Les autres formes exposées ci-avant peuvent, selon le cas, revêtir complémentirement, l'état d'enfant à la rue. C'est d'ailleurs, le plus souvent, le cas.

## II. HISTORIQUE DU PHÉNOMÈNE ENFANT EN RUPTURE FAMILIALE À KINSHASA

Le phénomène *enfant errant* ne commence pas aujourd'hui. Déjà à l'époque coloniale, cet effet qui marque le paysage de grandes villes du monde, surtout des pays en développement frappés par des grandes crises, fut déjà manifeste à Léopoldville, aujourd'hui Kinshasa. Ci-dessous, nous exposons la synthèse de la synthèse puisée d'une littérature abondante par J. Bukasa<sup>5</sup>.

En effet, l'histoire rapporte que la délinquance juvénile fut déjà observée au cours de la décennie 1950 au travers des jeunes pickpockets de rue, consommateurs d'aphrodisiaque, violeurs des jeunes filles. Les actuelles communes de Barumbu, Matete, Ngiri-Ngiri et Ndjili en avaient porté des marques. Les années 1957, 1959, 1960, 1961, 1966, 1972 et surtout 1975 (décision gouvernementale de mettre la main sur et de transférer les enfants en rupture familiale à Ekafela, prison située dans la province de l'Equateur).

Au fil des temps, d'après M. Parazelli, le phénomène *jeunes de la rue* s'est répandu dans la dernière moitié des années 80, période où les jeunes subissaient les affres de la crise économique, le décrochage scolaire et le désarroi face à l'avenir. À son tour, J. Bukasa confirme l'exacerbation de ce phénomène lorsqu'il écrit : déjà remuant en 1980, l'apogée a été atteint en 1990 à la suite de la grave crise économique qui prend ses racines dans le choix politique déroutant des années 70 avec la *zaïrianisation* et la rétrocession qui va multiplier le nombre de ces enfants et les obliger à envahir systématiquement la quasi-totalité des rues de Kinshasa. Et comme il fallait s'y attendre, inscrit dans la durée, les musiciens congolais ont fini par reconnaître ce phénomène, c'est-à-dire conférer un statut aux enfants du dehors.<sup>6</sup>

Face à cette hécatombe, les Etats comme les institutions internationales ne se sont pas mis en reste. Une production législative existe à ce propos. Commençons par le niveau international et terminons par le législateur congolais.

Au plan international, citons successivement : *la déclaration universelle des droits de l'Homme* en 1948 qui reconnaît et protège les droits des enfants ; *la convention relative aux droits de l'Enfant* signée en 1989 qui est un traité international reconnaissant les droits fondamentaux des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et la *charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant* (1990) qui est une convention adoptée par l'OUA.

Au niveau national, notre fouille documentaire a dénombré six textes légaux qui s'inscrivent dans ce registre parmi lesquels les trois qui suivent nous ont paru autrement plus expressifs : *la constitution de la République Démocratique du Congo* (2006), place l'intérêt supérieur de l'enfant et son bien-être, de la gestion de la population nationale ; *la loi n°09/001 portant protection de l'Enfant* (2009) qui institue un cadre législatif spécifique à la protection

<sup>5</sup> BUKASA J., *Op.cit.*

<sup>6</sup> *Shègues, chance eloko pamba* (ne perdez pas l'espoir), expression présente dans l'opinion, mais consacrée par l'artiste musicien, feu Papa Wemba.

des enfants en RDC et le *code de la Famille révisé* (édition 2016) qui régit les règles et l'organisation de la famille.

Certes, ces lois, traités et conventions ont connu de fortunes diverses au niveau de leur opérationnalisation concrète. Dans le pays, les gouvernements qui se sont succédé, en sont même arrivés à instituer : opérations *kanga vagabond* (mise des enfants errants hors état de nuisance), *likofi* (coup de fouet), transfèrement des jeunes vagabonds d'abord sous l'angle de sanction aux prisons de Buluwo (Haut-Katanga), de Ekafela déjà cité et de Angenga (province de l'Equateur) et dans la suite, sous l'angle de formation pour un métier (agriculture, maçonnerie, menuiserie, ...) dans le cadre de service national initié par feu - le Président L. D. Kabila en vue de la réinsertion sociale de cette jeunesse désœuvrée.

Eh bien, malgré ces efforts déployés par les pouvoirs publics d'alors et d'aujourd'hui, la situation n'a guère changé de façon notable. Bien au contraire, l'horizon ne fait que s'assombrir, le nombre de ces malfrats ne fait que s'accroître et leur dangerosité se professionnalise constamment au point qu'à ce jour, on rencontre nombre de ces enfants dans les rangs de *kuluna*<sup>7</sup> (criminels de grand chemin). Que faire alors ? La réponse à cette interrogation clé sera livrée après que nous aurons inventorié les défis auxquels se heurtent le souhait de réintégration sociale aboutie et les moyens dont disposent les artisans promus à cette tâche.

### III. UNE IDEE SUR L'AMPLEUR DU DRAME

Sous cette rubrique, la nature de la tragédie se rapporte au *sort*, au *nombre* toujours galopant et aux *conséquences* provoquées par les enfants qui ont élu domicile dans la rue. Mais avant de rentrer dans ce paysage morose, notons que de nos jours, il n'y a plus de mystère sur les conditions et les facteurs qui jettent des millions d'enfants dans la rue. Parmi ceux-ci, se comptent la séparation des deux parents, la violence particulièrement de la part de la marâtre, le dénuement économique aigu des parents, une nourriture aléatoire, les soupçons d'être une source maléfique, la déscolarisation pour paiement irrégulier des frais, etc.

Ajoutons en outre que nombre d'enfants jettent eux-mêmes le tablier, se démettent à la suite d'un suivisme qui leur promet l'affranchissement du contrôle ou de la tutelle parentale pour accéder à des joies, des plaisirs, à l'autonomie que la bande, mieux cette nouvelle famille, offrirait à ses pensionnaires.

Revenons à présent au sort subi une fois dans la rue. Ces enfants sont à la merci de tous les facteurs susceptibles d'entamer leur santé, leur morale, bref leur vie entière. Dormant à la belle étoile, exposés à toutes les tracasseries, intempéries, insalubrité, ... leur vie passe de ruine en ruine.

M.-J. Lallart rend ce sort en des termes bien plus émouvants encore. Dans le monde de la rue, la loi est particulière, les conditions de survie poussent ces enfants à s'organiser en bandes, autour d'un leader qui a su s'imposer par la force, pour assurer leur défense mutuelle. À Kinshasa, les bandes regroupent entre soixante et quatre-vingts enfants environ, entre 3 et 15 ans, avec un chef qui doit se battre régulièrement pour conserver sa position de chef. Les petits sont protégés par les plus grands en échange de leur soumission. J'ai vu les

<sup>7</sup> Lire utilement S. SHOMBA KINYAMBA, "Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible", Numéro Spécial, MES/CRDI-UKaid, septembre 2015 ; "Gangstérisme juvénile à Kinshasa : Soubassement et illusions-désillusions liées aux stratégies de lutte", Numéro Spécial, MES/CRDI-UKaid, septembre 2015 ; "La domestication de violence à l'Université de Kinshasa", MES, n°71, mai-juin 2012.



ainés distribuer de la nourriture aux plus jeunes ; mais ils sont tout à fait démunis face à la maladie... face au manque de soins et d'hygiène qui affecte en particulier les bébés qui naissent dans la rue et qui meurent très vite, avec très souvent leur mère.<sup>8</sup>

S'agissant des retombées sur la société, naturellement, ces enfants deviennent, le plus souvent, sans pitié vis-à-vis des autres – bouc émissaire de leur triste sort. C'est dans leur rang que se forment où se recrutent, entre autres, des gangsters, des bandits de grand chemin.

Enfin, lorsqu'on prend connaissance de leur nombre, quoi qu'approximatif dans la mesure où leur recensement est non seulement complexe, aléatoire et même risqué, la peur devient de plus en plus horrible. Ci-dessous, nous en donnons quelques indications sommaires.

Dans son étude « Les enfants de la rue : leurs lois », M.-J. Lallart dénombre plus de 600 millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans en situation difficile dans le monde, dont 80 millions en Afrique.<sup>9</sup> S. Berrut et P. Bapack<sup>10</sup> précisent à ce sujet qu'il s'agit là des *enfants dans la rue* et pour l'Afrique spécifiquement, 30 millions relèvent de la catégorie de *enfants de la rue* et/ou *enfants de rue*.

En ce qui concerne spécifiquement la situation en RD Congo, Kinshasa sa capitale comptait en 2014, 25.000 enfants en rupture familiale<sup>11</sup>. Bien plus, les enfants des rues sont très présents dans les villes congolaises, et plus particulièrement à l'Est du pays, dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu comme conséquence directe des guerres successives et interminables. Dans ces régions, il s'observe un accroissement effrayant des enfants en rupture familiale à la suite de millions de décès des parents par balles, par armes blanches et par des infections sexuellement transmissibles, dont le Sida, liées à des viols massifs. Ce drame est d'autant plus fort que dans les conditions où évolue cette jeunesse, le pays s'expose dans un avenir proche, au risque de compter des nains d'esprit dans les rangs de ses populations.

#### IV. CARTOGRAPHIE DES PAYS D'AFRIQUE SUIVANT LA MISE EN ŒUVRE DE MOYENS DE LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE<sup>12</sup>

##### 4.1. Critères de classification des pays africains dans la mise en œuvre d'une lutte efficace contre le phénomène *enfants errants*

- Droits de l'enfance reconnus dans la Constitution ;
- Ratification de la Convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant (CIDE) ;
- Rapports présentés au Comité des droits de l'Enfant de l'ONU ;
- Ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;
- Adoption d'un Code et de lois pour la protection des droits de l'enfant ;
- Existence d'un Ministère/Département ou structure publique, compétent avec des Services en charge de l'enfance ;
- Adoption, mise en œuvre et suivi de Politique/Programme/Plan d'action spécifique à la promotion des droits des enfants ;

<sup>8</sup> M.-J. LALLART, « Les enfants de la rue : leurs lois », in *Savoirs et clinique*, vol. n°4, no. 1, 2004, p.61.

<sup>9</sup> *Idem*, p.59.

<sup>10</sup> S. BERRUT et P. BAPACK, Les enfants en situation de rue, Septembre 2011

<sup>11</sup> Jeunes au soleil, Synthèse du recensement des enfants de la rue de Kinshasa, 15 juillet 2014,

<http://www.jeunesausoleil.org/category/enfantsrue/synthese/>

<sup>12</sup> S. CECIARINI, (sous-dir. J.-P.- Elong Mbassi), Rapport d'analyse de la situation des enfants de la rue en Afrique, REFELA-CGLU Afrique, octobre 2018, pp.31-42.

- Existence d'Observatoires/Organes consultatifs de représentation des enfants et Disposition de statistiques sur l'enfance (chiffres si possible sur les enfants de la rue) ;
- Existence d'ONG et d'associations actives dans le domaine de l'enfance, au niveau local, et notamment au niveau des grandes villes/capitales ;
- Des programmes, projets ou actions menés au niveau du pays, pour résoudre le problème des enfants de la rue.

## 4.2. Les meilleurs classés de toutes les 5 sous-régions africaines

### 4.2.1. Les élites

Pays	Droits const.	Ratificat. CDE	Suite recomb. CDE	Ratificat. Charte Africaine Enfance	Adopt. code Enfant	Existence Ministère compétent	Politiques spécifiques	Organes consultations	Actions ONG	Program et projets	Total sur 10
Ghana	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10
Egypte	X	X	X	X	X	X		X	X	X	9
Kenya	X	X	X	X	X	X	X		X	X	9

### 4.2.2. Les très bons

Maroc	X	X	X	X		X		X	X	X	8
Burkina F.	X	X		X		X	X	X	X	X	8
Côte d'I.	X	X	X	X		X	X		X	X	8
Rwanda		X	X	X	X	X		X	X	X	8
Tanzanie		X	X	X		X	X	X	X	X	8
Eswatini	X	X		X	X		X	X	X	X	8

### 4.2.3. Les bons

Gambie	X	X	X	X				X	X	X	7
Mali	X	X		X		X	X	X	X		7
Niger		X	X	X		X		X	X		7
Sénégal		X		X	X		X	X	X	X	7
Ethiopie	X	X	X	X		X	X			X	7
Ouganda	X	X	X	X	X			X	X		7
Sud Africa	X	X		X	X		X		X	X	7
Angola	X	X		X	X			X	X	X	7
Malawi		X		X	X	X	X	X	X		7
Namibie		X		X	X	X	X		X	X	7
Zambie	X	X	X	X			X		X	X	7
Zimbabwe	X	X		X	X	X	X		X		7
Cameroun	X	X	X	X		X			X	X	7

### 4.2.4. Les moins bons (cas de l'Afrique centrale)

Pays	Droits const.	Ratificat. CDE	Suite recomb. CDE	Ratificat. Charte Africaine Enfance	Adopt. code Enfant	Existence Ministère compétent	Politiques spécifiques	Organes consultations	Actions ONG	Program et projets	Total sur 10
Congo B.	X	X		X		X	X		X		6
Gabon	X	X		X		X			X		5
RCA		X				X	X		X	X	5
RD Congo	X	X		X					X	X	5
Tchad	X	X		X		X			X		5
Guinée Eq.		X		X					X	X	4
Saô Tomé		X				X			X	X	4



## V. QUE FAIRE POUR ASSURER LA RÉSILIENCE DES CHOCS SUBIS DANS L'ERRANCE PAR LES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE ?

### 5.1. Quelques obstacles justifiant les échecs essayés jusque-là

La littérature compulsée relève une série d'écueils qui plombent le processus de réintégration sociale des enfants en rupture familiale tant souhaitée par les uns comme par les autres au Congo. Il s'agit le plus souvent, *des actions de protection inachevées débouchant indubitablement sur des devenir sociaux incertains*, comme l'exprime là, le sous-titre expressif de l'article mûrement réfléchi publié à ce propos par Moriké Dembele et Kawélé Togola.<sup>13</sup>

Parmi les auteurs qui se sont clairement prononcés sur les facteurs d'échec essayé dans ce secteur, figurent en bonne place :

- Y. Marguerat et D. Poitou qui mettent en relief dans les termes qui suivent, des stéréotypes démobilisateurs vis-à-vis de l'engagement à l'encadrement pour leur réinsertion sociale, des enfants de la rue : « En Afrique, pendant très longtemps, les discours véhiculés dans les médias et dans certaines publications scientifiques font l'écho des difficultés d'insertion sociale à l'âge adulte pour les jeunes marginaux urbains protégés, et font douter pour eux de la possibilité d'une vie normale après un placement pendant l'enfance »<sup>14</sup> ;
- J. Mulamba Tshondo explique les échecs de réinsertion sociale de cette catégorie d'enfants par la contradiction des objectifs poursuivis par les ONG et associations du secteur, leurs méthodes éducatives, programmes d'actions bref leur déficit de profil d'agents de *changement social* sans omettre le comportement peu responsable de ces enfants eux-mêmes<sup>15</sup> ;
- C. Ndongala Nkuku quant à lui, estime que le jeu se joue autour de deux notions importantes que sont la reconnaissance et l'autonomisation. Pour lui, de nombreux enfants considèrent que l'institution d'accueil ne leur accorde pas suffisamment d'autonomie, ni de reconnaissance. Des décisions leur sont imposées et sans tenir compte de leur expérience ni satisfaire suffisamment leurs attentes. D'où alors les va-et-vient entre rue-centre-rue<sup>16</sup> ;
- S. Ibrahima Keïta relève l'absence d'*intervention sociale* comme explication de l'échec de réinsertion en famille d'origine, à la reprise scolaire, à la formation professionnelle et à des institutions de placement<sup>17</sup> ;
- B. Muchukiwa affirme après l'examen des politiques publiques de réinsertion sociale des enfants errants en RD Congo que l'échec repose sur le manque de maîtrise de tous les contours du dysfonctionnement de la société congolaise. L'action

<sup>13</sup> M. DEMBELE et K. TOGOLA, "Typologie des trajectoires d'insertion sociale des jeunes après un placement à l'enfance dans le District de Bamako (Mali)", *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 2017, p.5, <http://journals.openedition.org/sejed/8494>

<sup>14</sup> Y. MARGUERAT et D. POITOU, *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*, Paris, Fayard, 1994. Lire également S. SHOMBA KINYAMBA, *Les acteurs de la violence, de la pauvreté et de discrimination dans les villes congolaises*, Kinshasa, MES-ICREDES, 2014.

<sup>15</sup> J. MULAMBA TSHONDO, « Chapitre 21. Limites des approches de récupération et de réinsertion sociale des enfants de rue à Kinshasa. Plaidoyer pour une contextualisation des stratégies de réintégration durable », in *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compromis et reconfiguration sociale*, Paris, L'Harmattan, 2019.

<sup>16</sup> C. NDONGALA NKUKU, "Réinsertion sociale et trajectoires d'enfants de la rue à Kinshasa," GéoProdig, portail d'information géographique, consulté le 25 août 2023, <http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/213910>.

<sup>17</sup> S. Ibrahima Kéïta, L'analyse des contraintes liées à la scolarisation et à la formation professionnelle des enfants de la rue dans le district de Bamako, Mémoire de DEA, Sciences de l'éducation, Bamako : ISFRA Université de Bamako, 2012, p.42..

publique en réponse à ce phénomène existe, mais elle reste inefficace en raison de la fragmentation des initiatives et le manque de coordination des acteurs publics et privés.<sup>18</sup>

Pour nous, la pauvreté de masse liée à l'élargissement sans cesse du cercle familial (hyper-procréation), du cercle de chômage et de l'absence de travail décent, ne permet pas aux parents, encore moins à la société, d'offrir à *ces nouveaux venus* les conditions satisfaisantes, incitatives qui les retiendraient durablement une fois de retour au bercail. À ce propos, il doit être retenu, qu'au Congo, la situation est loin de s'améliorer à cause de la démission de l'Etat vis-à-vis de ses devoirs régaliens, surtout à l'égard des couches sociales les plus défavorisées de la population (enfants, femmes, vieillards, personnes vivant avec handicap, ...).

La réussite dans ce registre tient donc à la triangulation de variables répertoriées ci-dessus. Toute déconnection conduit à une succession de déséquilibres.

## 5.2. Les facteurs de la réinsertion sociale

L'entrée à cette rubrique devrait, nous semble-t-il, procéder par le rappel de l'idée fondatrice de l'épigraphe qui éclaire l'ensemble du débat de la présente étude. *Les enfants se nomment*, avons-nous repris, *aujourd'hui plutôt que demain*. C'est ce que l'Unicef exprime autrement à travers l'expression *les enfants d'abord*. Cette conviction nous conduit à nous remémorer les raisons des échecs essuyés jusque-là au travers des tentatives amorcées par l'Etat, les Asbl, les Eglises en vue de bien trouver des mécanismes capables de réinventer l'homme et la société en RD Congo. Le problème n'est pas que dans l'enfant, car comme l'affirme un courant anthropologique, celui-ci est le produit de son milieu.

La prise en charge du processus d'une réinsertion sociale aboutie est un défi complexe et multidimensionnel. De nombreuses structures gouvernementales et privées doivent être déployées pour y parvenir. Certes, dira-t-on que leur implication n'est pas à mettre en doute en RDC. L'Etat par exemple, garantit un soutien juridique important aux côtés de l'activisme de plusieurs organisations philanthropiques. Toutefois, la situation ne semble guère s'améliorer et surtout durablement à cause de l'attentisme des pouvoirs publics dans l'application et le suivi des droits reconnus aux enfants, ainsi que du manque de profil réel d'agent de changement de la part des acteurs sociaux impliqués dans la récupération pour la réinsertion sociale de cette catégorie de la population.

Commençons d'abord par nous faire une idée précise sur ce qu'il convient d'entendre par réinsertion sociale. D'après A. Carré, cette notion renvoie à la reprise des activités quotidiennes et des relations amicales et associatives mises entre parenthèse. Pour refaire solidement ce parcours, l'auteur préconise de la part de la société, la mise en œuvre de trois piliers qui suivent<sup>19</sup> :

- *le logement* : une résidence fixe de quelque dimension que ce soit qui donne une adresse, une considération, une stabilité, met à l'abri des intempéries. Bien plus,

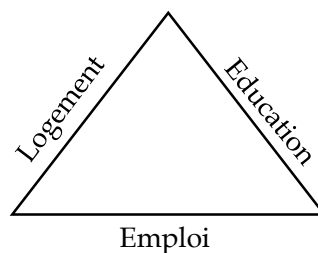
<sup>18</sup> B. Muchukiwa Ngusu, *Réinsertion sociale des enfants en situation difficile à Kinshasa. Pour une politique publique basée sur l'inculturation du partenariat public-privé*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.4 couverture.

<sup>19</sup> A. CARRÉ, « La généralisation du travail en prison : un projet viable et nécessaire afin de maximiser l'effet réhabilitant des peines privatives de liberté », in *Revue française de criminologie et de droit pénal*, vol. 10, avril 2018

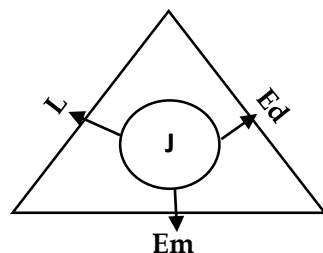
logement n'est pas à prendre ici pour synonyme de simple habitat. Il intègre l'environnement (famille, voisinage) qui confère une assurance morale à toute personne. Cela passe pour un besoin crucial à couvrir pour/par tout individu quittant la marginalité pour réintégrer la vie sociale régulière ;

- *l'éducation* : tout candidat à une réinsertion sociale aboutie, devrait bénéficier d'une mise en œuvre des moyens propres à assurer sa formation et son développement en tant qu'être humain pour y parvenir. L'éducation, comme on le sait bien, favorisera le développement aussi complet que possible de ses aptitudes, à la fois comme individu et comme membre d'une société régie par la solidarité<sup>20</sup>.
- *l'emploi* entendu ici en tant qu'activité professionnelle, un travail qui reçoit, en contrepartie, une rémunération décente.<sup>21</sup> Cela signifie que sans une réinsertion professionnelle, la réinsertion sociale est incomplète.

De ce qui précède, ces trois piliers se compénètrent tel que le démontre le schéma ci-dessous.



L'apport de ces trois supports majeurs s'avère indéniable dans le processus de normalisation sociétale d'un individu désaxé. Toutefois, la justice sociale nous semble être une colonne clé dans la construction de cet édifice de réintégration sociale. Car, elle est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde.<sup>22</sup> Sans cela, le *marginalisé du hier* se déporterait de nouveau dans la rue, et cette fois-là, ça sera en tant que rebelle endurci.



## VI. REPERES D'IDENTIFICATION DES ATTRIBUTS DE RESILIENCE D'UNE REINSERTION SOCIALE ABOUTIE

Ce dernier point porte sur les niveaux d'intégration permettant de consacrer l'accomplissement de la réinsertion sociale des enfants en rupture sociale. En effet, dans ce cadre, la problématique de résilience sous-entend la capacité qui sera conférée aux ex-enfants en rupture familiale, à bout du processus de réinsertion, de surmonter les altérations provoquées par une série d'éléments perturbateurs rencontrés dans la rue, pour retrouver leur état initial et/ou leur fonctionnement normal.<sup>23</sup> De façon plus explicite encore, Cyrulnik et Pourtois conçoivent la résilience comme un ensemble de processus qui permet à une

<sup>20</sup> G. MIALARET (sous.dir), « B 1 / Finalités et objectifs de l'éducation », in *Pédagogie générale*, Presses Universitaires de France, 1991, pp. 45-79.

<sup>21</sup> <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Emploi.htm>, consulté le 22 août 2023 à 11h23'

<sup>22</sup> Nations Unies, Journée mondiale de la justice sociale, 20 février 2023

<sup>23</sup> <https://youmatter.world/fr/definition/resilience-definition/>

personne de retrouver son niveau d'adaptation antérieur ou bien même un niveau supérieur après avoir subi un stress<sup>24</sup>, c'est-à-dire la résilience est ce qui impulse le devenir social, la capacité que peuvent avoir les ex-enfants errants de surmonter le traumatisme autrefois vécu dans la rue.

Il s'agit là, « d'une disposition que la communauté doit prendre en vue de permettre à l'enfant de se réinsérer réellement dans son corps social d'antan à travers une intégration à quatre niveaux selon Landerker »<sup>25</sup> :

- *l'intégration culturelle* qui est la concordance entre les valeurs au sein du système culturel d'une société. Face à ce cas de figure, l'enfant réinséré intériorise de nouveau les valeurs culturelles longtemps bafouées et foulées aux pieds lorsqu'il vivait encore sous l'emprise de la rue ;
- *l'intégration normative* entendue comme une conformité aux normes sociales. À ce niveau, l'enfant agit et se comporte dorénavant en harmonie avec le corpus de prescriptions et proscriptions telles qu'édictees par la communauté ou la société à laquelle il redevient membre à part entière ;
- *l'intégration communautaire* comprise et mesurée par la densité des relations interpersonnelles au sein d'un corps social ; ce sont donc des contacts entre les sous-groupes d'une population. Dans ce cas, l'enfant réinséré renoue encore les relations avec ses frères, ses parents et son environnement ; relations jadis rompues par la "vie de la rue". En d'autres termes, D.-M. Aksanti Cirhibuka utilise, dans son étude sur *l'Exploitation socioéconomique des enfants de la rue comme nouvelle forme d'esclavage à Bukavu en RD Congo*<sup>26</sup>, l'expression *réinsertion sociale* qui, selon lui, consiste pour l'enfant, à retrouver socialement sa place dans un environnement et un système qui favorisent son développement et le respect de ses droits.
- *l'intégration fonctionnelle* prise comme l'interdépendance résultant des échanges des services entre les éléments du système où il y a division sociale du travail. Dans ce registre, l'enfant sorti de la rue met à profit, pour la communauté, la formation reçue dans le centre d'encadrement socioprofessionnel avant son intégration, et obtient aussi d'autres compétences de la part des membres de sa communauté.

A ces quatre attributs, s'ajoute un cinquième bien circonscrit par D.-M. Aksanti Cirhibuka, déjà cité : *la réintégration économique*. Celle-ci, d'après l'auteur, définit pour chaque enfant un plan professionnel en vue de son accès à des revenus durables ; plan qui passe, soit par l'orientation professionnelle, soit par la formation professionnelle et par l'apprentissage à travers l'emploi, l'auto-emploi et les activités génératrices de revenus.

Tout cela, nous semble se résumer, à travers la théorie sociologique de P. Bourdieu<sup>27</sup>, par le capital économique composé du patrimoine et des revenus d'un acteur social ; le capital social qui désigne l'ensemble des relations personnelles qu'un individu peut mobiliser dans son intérêt, et le capital culturel qui renvoie à un ensemble des ressources culturelles et éducatives dont dispose un individu pour son épanouissement intégral au sein de la communauté.

<sup>24</sup> B. CYRULNIK et J.P. POURTOIS, La résilience : une question de disciplines ? Réseau Canopé, 2007

<sup>25</sup> LANDERKER cité par R. BOUDON et al., *Dictionnaire de sociologie*, éd. Larousse-Bordas, 1999, p.127.

<sup>26</sup> D.-M. AKSANTI CIRHIBUKA, *Exploitation socioéconomique des enfants de la rue comme nouvelle forme d'esclavage à Bukavu en RD Congo*, Université officielle de Bukavu, 2013.

<sup>27</sup> P. BOURDIEU, *Microcosmes. Théorie des champs*, Paris, Raisons d'agir, coll. "Microcosmes", 2022  
MES-RIDS, n°130, vol.1., septembre - octobre 2023

## CONCLUSION

Comment en finir avec le phénomène enfants en rupture familiale en RD Congo, passe pour une question trop osée. Le lecteur s'attendrait à trouver dans ce texte une potion magique à administrer à ces enfants et aussitôt après, à l'instar des *prophètes* qui exorcisent les enfants sorciers par exemple, par un quart de tour de la main, les abonnés de la rue y renonceraient à jamais. Non, non.

Très humblement, la contribution de ce texte qui s'ajoute à une *montagne*, se profile autour de la réplique à l'interrogation ci-avant en ces termes : toute réinsertion sociale aboutie des ex-enfants errants, doit reposer sur l'engagement conséquent et bien conduit des actions entreprises en leur faveur jusqu'à la résilience des chocs accumulés au cours de leur séjour tumultueux dans la rue. Un retour durable et définitif de ces jeunes évoluant en marge de la normalité, exige des réponses idoines vis-à-vis des causes qui les ont jetés dans cette situation, c'est-à-dire une remise en cause du contexte familial et de la société tout entière. Sinon, ils ne feraient, chaque fois, qu'un perpétuel aller-retour, rue-famille-rue. Cet article propose le schéma de la refondation à suivre pour y arriver.

## Bibliographie

- AKSANTI CIRHIBUKA D.-M., Exploitation socioéconomique des enfants de la rue comme nouvelle forme d'esclavage à Bukavu en RD Congo, Université officielle de Bukavu, 2013.
- BERRUT S. et BAPACK P., Les enfants en situation de rue, Septembre 2011
- BOURDIEU P., *Microcosmes. Théorie des champs*, Paris, Raisons d'agir, coll. "Microcosmes", 2022.
- BUKASA J., Les enfants du dehors : étude de l'attraction de la rue, et des représentations de la famille et de la rue chez les enfants des rues à Kinshasa/RDC, thèse de doctorat en sciences psychologiques et de l'Éducation, Université Catholique de Louvain, 2013.
- CARRÉ A., « La généralisation du travail en prison : un projet viable et nécessaire afin de maximiser l'effet réhabilitant des peines privatives de liberté », in *Revue française de criminologie et de droit pénal*, vol. 10, avril 2018.
- CECIARINI S., (sous-dir. J.-P.- Elong Mbassi), Rapport d'analyse de la situation des enfants de la rue en Afrique, REFELA-CGLU Afrique, octobre 2018.
- CYRULNIK B. et POURTOIS J.P., La résilience : une question de disciplines ? Réseau Canopé, 2007.
- DEMBELE M. et TOGOLA K., "Typologie des trajectoires d'insertion sociale des jeunes après un placement à l'enfance dans le District de Bamako (Mali)", *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2017, p.5, <http://journals.openedition.org/sejed/8494>
- <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Emploi.htm>
- <https://youmatter.world/fr/definition/resilience-definition/>
- IBRAHIMA KÉITA S., L'analyse des contraintes liées à la scolarisation et à la formation professionnelle des enfants de la rue dans le district de Bamako, Mémoire de DEA, Sciences de l'éducation, Bamako : ISFRA Université de Bamako, 2012.
- Jeunesauroleil, Synthèse du recensement des enfants de la rue de Kinshasa, 15 juillet 2014, <http://www.jeunesauroleil.org/category/enfantsrue/synthese/>
- LALLART M.-J., « Les enfants de la rue : leurs lois », in *Savoirs et clinique*, vol. n°4, no. 1, 2004.
- LANDERKER cité par R. BOUDON et al., *Dictionnaire de sociologie*, éd. Larousse-Bordas, 1999.
- MARGUERAT Y. et POITOU D., *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*, Paris, Fayard, 1994.
- MIALARET G. (sous.dir), « B 1 / Finalités et objectifs de l'éducation », in *Pédagogie générale*, Presses Universitaires de France, 1991.
- MUCHUKIWA NGUSU B., *Réinsertion sociale des enfants en situation difficile à Kinshasa. Pour une politique publique basée sur l'inculturation du partenariat public-privé*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- MULAMBA TSHONDO J., « Chapitre 21. Limites des approches de récupération et de réinsertion sociale des enfants de rue à Kinshasa. Plaidoyer pour une contextualisation des

- stratégies de réintégration durable », in *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compromis et reconfiguration sociale* (sous.dir Sylvain Shomba Kinyamba), Paris, L'Harmattan, 2019.
- Nations Unies, Journée mondiale de la justice sociale, 20 février 2023.
  - NDONGALA NKUKU C., "Réinsertion sociale et trajectoires d'enfants de la rue à Kinshasa," GéoProdig, portail d'information géographique, consulté le 25 août 2023, <http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/213910>.
  - PALAZZOLO, J., BEDWANI et TASSIBA, *Les exclus de la cité; regard psychopathologique sur les enfants des rues*, Paris : Riveneuve, 2008.
  - PIROT B., *Enfants des rues d'Afrique centrale*. Paris, Karthala, 2004.
  - SHOMBA KINYAMBA S., "Gangstérisme juvénile à Kinshasa : Soubassement et illusions-désillusions liées aux stratégies de lutte", Numéro Spécial, in *MES/CRDI-UKaid*, septembre 2015.
  - SHOMBA KINYAMBA S., "La domestication de violence à l'Université de Kinshasa", in *MES*, n°71, mai-juin 2012.
  - SHOMBA KINYAMBA S., "Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible", Numéro Spécial, in *MES/CRDI-UKaid*, septembre 2015.
  - SHOMBA KINYAMBA S., *Les acteurs de la violence, de la pauvreté et de discrimination dans les villes congolaises*, Kinshasa, MES-ICREDES, 2014.